



Disparitions portes coulissantes

Par **Nathje**, le **19/01/2021** à **13:05**

BonjourrrrrN'ayant pu retrouver les portes coulissantes des placards de ma maison que ma fille et son ex compagnon avaient occupé, j'ai cherché à savoir ce qu'elles étaient devenues.rnrnIl s'agit de 10 portes mesurant environ 2,50 m de hauteur et de 80cm de large. Je précise leur taille parce que il faut un vehicule adapté pour les transporter et on ne peut pas les jeter "par mégarde".rnrnA ma demande ma fille contacte son ex-compagnon qui lui repond qu'il a mis les portes dans le garage, mais comme elles n'y sont pas non plus, elle insiste et il finit par lui dire qu'il les a jettées à la déchetterie.rnrnJ'ai tenté d'échanger via e-mail avec cette personne pour qu'il me restitue mon bien si c'est possible ou qu'il se rende en magasin pour en racheter mais je n'ai aucune reponse de sa part.rnrnJe sais que son adresse email est valide et qu'il lit ses emails puisque je lui avais demandé par ce biais de venir recuperer une gaziniere qui lui appartenait et il l'a fait.rnrnJ'aurais préféré régler ce litige à l'amiable mais les choses n'avancent pas.rnrnSuis je en droit de déposer plainte ? Puis qu'il a reconnu les faits devant ma fille?rnrnMerci de l'attention que vous porterez à ma demande.rnrnCordialementrrrrxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le **19/01/2021** à **13:12**

BonjourrrJe pense possible que malheureusement, une plainte pour avoir mis les portes en déchetterie ne soit pas retenue..

Par **Nathje**, le **19/01/2021** à **17:46**

Juste pour vous préciser que cette hisoire me préoccupe vraiment et ceci depuis plusieurs mois. Il s'agit de récupérer des biens qui m'ont été dérobé à mon domicile, en mon absence par un individu qui reconnaît les avoir pris, donc s'être emparé volontairement et ne se sent plus concerné après avoir qu'il dit les avoir jeté. Comme si cela lui enlevait la responsabilité de ses actes.

Le fait qu'il reconnaisse les faits mais se dedouane en avouant les avoir jeter à la déchetterie ne change rien.

La plupart des gens jettent à la déchetterie essentiellement des choses qui leur appartiennent, qui sont en mauvais état, ou dont ils n'ont plus l'utilité. Qui irait de sa propre initiative se débarrasser de 10 portes en parfait état de plus de deux mètres ? dont le transport nécessite l'utilisation un véhicule adapté ?

Ca fait peut être sourire cette hisotire de portes mais ce sont des portes de différents placards, un dans l'entrée, deux dans la cuisine, un dans la chambre et un dans le couloir d'un logement adapté à l'usage d'une personne en situation de handicap.

Je me suis sentie incomprise en lisant votre réponse.

Je vais me débrouiller autrement.

Cordialement

Par **amajuris**, le **19/01/2021 à 18:27**

bonjour,

ce qui est surprenant, c'est que votre fille qui vivait avec cette personne, ne se soit rendue compte de rien.

salutations

Par **Tisuisse**, le **22/01/2021 à 07:50**

Bonjour,

Est-ce qu'il existe un bail de location signé ? Qui est le locataire en titre de ce logement ? Votre fille seule ? son compagnon seul ? votre fille et son compagon ensemble ?

Comme les concubins sont considérés tiers l'un vis à vis de l'autre, rien ne s'oppose à ce qu'une plainte pour vol ne soit déposée contre ce concubin et que vous lui demandiez le montant de remplacement à l'identique de ces portes de placard.

Par **Visiteur**, le **22/01/2021 à 10:28**

Salut Tisuisser

[quote]les portes coulissantes des placards de ma maison

[/quote]

Il ne semble pas qu'il soit question de location...

Par **amajuris**, le **22/01/2021 à 10:59**

la maison était occupée par la fille de NATHJE et son compagnon sans doute à titre gracieux.

Par **Tisuisse**, le **22/01/2021 à 13:48**

Cela n'exclut pas le vol. Si il y a des preuves écrites, le dépôt de plainte sera à faire

directement auprès du Parquet, à l'attention du Procureur de la République, pas chez les bleus car ceux-ci vont tout faire pour dissuader ce dépôt chez eux (travail en plus, mauvaises statistiques de délinquance dans leur secteur, etc.).

Par **Nathje**, le **22/01/2021** à **20:11**

Bonsoir et merci pour vos reponses.
En effet ma fille et son ami occupaient cette maison à titre gracieux. Ce dernier a pris la decision un jour d'enlever les portes coulissantes alors qu'ils vivaient dans la maison, au pretexte que les rails etaient vieux et rendaient difficile le glissement des portes.
Je tiens à préciser qu'il ne s'est jamais auparavant soucier d'entretenir quoi que ce soit dans cette maison.
Lors d'une de mes visites a ma fille je me retrouve devant le fait accompli et je lui demande de ne surtout pas les jeter. Il me dit les avoir mises dans un atelier attenant à la maison la ou l'on entrepose des meubles et objets divers.
Ma fille et lui se sont séparés libérant ma maison.
Je viens y faire du rangement et de la peinture et quand je veux remettre les portes je ne les trouve plus. Apres avoir bien insisté il finit par dire à ma fille qu'il ne sait plus vraiment mais qu'il a du les jeter. Suivent des tentatives d'echanges infructueux par e-mails.
Je vais essayer de parler à quelqu'un de sa famille et sinon j'ecrirais au tribunal comme le suggere Tissuisse.
Merci et bonne soiree
Nathalie

Par **amajuris**, le **22/01/2021** à **20:26**

ce n'est pas simplement écrire au tribunal, c'est déposer une plainte contre le compagnon de votre fille ou contre x.

Par **Nathje**, le **22/01/2021** à **20:32**

Entendu. Merci

Par **Visiteur**, le **22/01/2021** à **20:45**

... avec le risque, comme dit plus haut, que cette plainte soit classée sans suite.

Par **Tissuisse**, le **23/01/2021** à **07:33**

Pourquoi cette plainte serait classée sans suite. Cet homme a vécu dans cette maison, en qualité d'occupant à titre gracieux, comme compagnon de la fille des propriétaires, et cela ne lui donnait pas le droit de disposer à sa guise des biens renfermés dans cette maison. Il doit remplacer, à ses frais, les portes coulissantes des placards. Donc, il y a bien, à mon humble

avis, vol, peu importe ce qu'il a fait ensuite de ces portes.

Par **Visiteur**, le **23/01/2021 à 13:55**

Comme je l'ai mentionné, je pense qu'une telle plainte pourrait ne pas être retenue (manque de preuves tangibles, communauté de vie comme dit AMAJURIS:rn[quote]ce qui est surprenant, c'est que votre fille qui vivait avec cette personne, ne se soit rendue compte de rien.[/quote]rnEt s'il était considéré que la fille de monsieur est également responsable, il y a immunité pénale en ce qui concerne l'ascendant envers son descendant, et inversement.rn**Ce n'était qu'une réflexion, mais qui ne tente rien...**

Par **Tisuisse**, le **23/01/2021 à 15:43**

L'immunité familiale, entre ascendant et descendant, ne s'applique pas au compagnon de la fille puisqu'il n'est pas, juridiquement, descendant, des propriétaires. Il est un tiers, donc un étranger, par rapport à la famille de sa compagne.